



RECEVÉ

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24181446

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

17 DEC. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0442 042 064**

Nom

(en entier) : **STERIGENICS BELGIUM (FLEURUS)**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de l'Espérance (F) 17, 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démission - nomination représentant permanent

Extrait résolutions écrites de l'actionnaire unique dd. 26/11/2024.

L'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes:

(1) Prise de connaissance et, dans la mesure nécessaire, approbation de la résiliation, avec effet à compter du 12 septembre 2024, du mandat de M. Piet Hemschoote en tant que représentant permanent d'EY Bedrijfsrevisoren BV, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7B boîte 1, 1831 Machelen, Belgique, en tant que commissaire de la Société.

(2) Prise de connaissance et, dans la mesure nécessaire, approbation de la nomination, avec effet à compter du 12 septembre 2024, de M. Han Wevers en tant que représentant permanent d'EY Bedrijfsrevisoren BV, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7B boîte 1, 1831 Machelen, Belgique, en tant que commissaire de la Société.

(3) Octroi d'une procuration spéciale à chaque administrateur de la Société, ainsi qu'à Dries REMEYSEN, Hannelore DE BIE, Susana GONZALEZ MELON, et à tout autre avocat ou collaborateur du cabinet Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, élisant domicile à cet effet à Avenue de Tervueren 268A, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de rédiger, exécuter et signer tous documents, instruments, actes et formalités et à donner toutes les instructions nécessaires et utiles afin de mettre en œuvre la résolution susmentionnée, y compris, mais sans s'y limiter, le dépôt de ces résolutions au greffe du tribunal de l'entreprise compétent.

Susana Gonzalez Melon
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2024 - Annexes du Moniteur belge